

Demande de résiliation de contrat

<u>Enfant</u> :	Date de naissance :
Madame, Monsieur,	
Je souhaite résilier mon contrat de placement pour le	
Selon les Conditions générales du Réseau AJEMA, art. 4.2, le parent qui souhaite résilier son contrat doit l'annoncer à la direction de la structure d'accueil, par écrit avec un préavis de deux mois pour la fin d'un mois.	
Aucune résiliation de contrat ne pourra prendre effet entre le 1er mai et le 31 juillet.	
Une résiliation ne peut être prise en considération qu'à condition d'être signée par tous les signataires du contrat	
d'accueil.	
Lieu et date :	Lieu et date :
Signature du parent :	Signature de la directrice de structure :